

S

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4902  
28 juillet 1961  
ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 28 JUILLET 1961 ADRESSE AU  
SECRETARE GENERAL PAR LE PRESIDENT DU TOGO

AI L'HONNEUR DE VOUS FAIRE SAVOIR QUE LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE TOGOLAIS SONT TRES INQUIETS DU FAIT QUE LA FRANCE N'A PAS CRU DEVOIR EXECUTER ENTIEREMENT LA DECISION DU CONSEIL DE SECURITE SUR LE DRAME DE BIZERTE. LES GRANDS PRINCIPES DE L'ONU SONT SACRES ET CET ORGANISME DOIT POUVOIR A TOUT PRIX S'OPPOSER A TOUTE AGRESSION POUR SAUVEGARDER LA PAIX MONDIALE. NOUS AP'UYONS SANS RESERVE LES REVENDICATIONS DE LA TUNISIE SUR LA BASE DE BIZERTE. TOUT EN ACCEPTANT LE PRINCIPE DE LA NEGOCIATION PACIFIQUE, NOUS ESTIMONS QUE LE DROIT DES TUNISIENS SUR CETTE BASE DOIT ETRE RESPECTE ET SAUVEGARDE. VEUILLEZ AGREER, ETC.

Le Président du Togo  
Signé : S. OLYPIO

-----